

Résolution présentée par la délégation de l'Etat du Koweït

Thème : Droits politiques et sociaux

Concerne : Création d'une Brigade Rose : femmes libérées !

L'Assemblée générale,

Préoccupée par la condition des délégués féminins au sein de l'organisation des Nations-Unies,

Soulignant le caractère inconciliable de cette fonction avec leurs rôles d'épouses et de mères de famille,

Constatant l'incompatibilité des femmes avec le poste de délégué à l'Assemblée générale au vue de leurs natures profondes et de leurs vertus qui les empêchent de pouvoir prendre pleinement part à la vie politique et aux décisions parfois drastiques que nécessite une telle responsabilité,

Priant de considérer qu'un rôle de conseillère plutôt qu'un rôle de délégué serait plus en accord avec leurs capacités, leurs droits et leurs devoirs. Cette tâche qui requiert une sensibilité propre aux femmes, consisterait à assister et à soutenir les délégués dans leur travail,

Veillant à la protection des droits de la personnalité et à la conservation de l'intégrité morale et physique des femmes employées au sein de l'organisation des Nations-Unies, car il est indéniable que les hommes sont responsables des maux infligés au genre féminin,

Notant la perturbation non-négligeable que représente la présence des déléguées pour leurs homologues masculins en terme de qualité des débats, d'ambiance de travail et de sérénité,

ENGAGE l'Assemblée générale à la suppression immédiate du poste de délégué femme au sein de l'Assemblée des Nations-Unies ;

DECIDE de le remplacer par un rôle de conseillère :

- Les conseillères auront comme tâche la prise en charge des délégués entre les débats et pourront les aiguiller dans leurs décisions.
- Ces derniers auront la possibilité de faire des dons à la Brigade Rose pour l'aider à s'épanouir.
- Une salle annexe à l'Assemblée sera également mise à disposition pour que les conseillères puissent correctement remplir leur mission.

(Le texte français fait foi)

